



## CRITÈRES DE PROMOTION SPÉCIFIQUES POUR LE PASSAGE DE LA 3<sup>e</sup> À LA 4<sup>e</sup> SECONDAIRE

Les critères de promotion représentent les normes à respecter pour qu'un élève d'un niveau puisse accéder au niveau suivant.

1. Compte tenu des exigences particulières du programme d'éducation intermédiaire (PEI), l'élève doit être en réussite<sup>1</sup> au résultat disciplinaire au bulletin de fin d'année.
2. L'élève s'engage à adhérer aux valeurs du projet éducatif de l'école, fondées sur l'équilibre, la collaboration et l'ouverture. L'élève s'engage à répondre aux exigences de l'IB et de la SEBIQ notamment :
  - en développant les qualités du profil de la communauté d'apprentissage de l'IB<sup>2</sup>;
  - en respectant les exigences de l'apprentissage par le service (APS);
  - en respectant les exigences du projet Interdisciplinaire et du projet Design.

3.

Situations particulières	Actions
A L'élève qui est en situation d'échec <sup>3</sup> dans l'une des matières suivantes : français, mathématique ou anglais:	doit suivre et réussir un cours d'été. <b>ou</b> est orienté vers une autre école pour l'année scolaire suivante.
B L'élève qui est en situation d'échec dans plus d'une matière énumérée en A :	est orienté vers une autre école pour l'année scolaire suivante.
C L'élève qui est en situation d'échec dans trois matières et plus :	est orienté vers une autre école pour l'année scolaire suivante.
D L'élève qui est en situation d'échec au résultat disciplinaire du bulletin de fin d'année en espagnol :	doit réussir un examen de reprise administré par l'EEl avant la rentrée scolaire afin de poursuivre son parcours académique à l'école. (Il est fortement recommandé de suivre 20 heures de cours durant l'été).
E La direction de l'école procède à l'analyse du dossier d'un élève lorsqu'il est en situation d'échec dans une matière autre que les matières énumérées en A : science et technologie, géographie, histoire, éthique et culture religieuse, éducation physique et à la santé, volet artistique (art dramatique, arts plastiques ou musique), volet enrichissement :	la direction fait une recommandation aux parents de l'élève.

<sup>1</sup> 60% et plus

<sup>2</sup> Voir agenda page 6

<sup>3</sup> Moins de 60 %